



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-065** **Conseil municipal du 19 mai 2025**

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

**Pouvoirs :** Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 13 mai 2025  
Date de la publication : 21 mai 2025

### **2025-065 ESPACES VERTS ET NATURELS – CESSIION DE TROIS JARDINIÈRES A L'INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE CELESTIN FREINET**

**Rapporteur : Renan KERVADEC**

L'ITEP Célestin Freinet a sollicité la commune d'Ancenis-Saint-Géréon pour la cession à son profit de trois jardinières hexagonales en béton dans le cadre de ses projets pédagogiques avec les enfants accueillis par l'établissement. Ces jardinières sont inutilisées depuis plusieurs années par le service Espaces Verts et Naturels et ne le seront plus du fait de l'évolution des pratiques de jardinage et d'aménagement des espaces publics. Il est donc proposé de céder à titre gracieux trois jardinières à l'ITEP Célestin Freinet.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la sollicitation de l'ITEP Célestin Freinet en date du 22 avril 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'immobilisation des jardinières en question ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt général des projets pédagogiques et éducatifs de l'ITEP Célestin Freinet et l'intérêt de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon à favoriser ces projets ;

Après avis de la commission travaux et infrastructures en date du 24 avril 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**DÉCIDE** de céder à titre gracieux à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ITEP Célestin Freinet domicilié 335 rue du Tertre 44150 Ancenis – siège ARPEP des Pays de la Loire, 45 boulevard de la Romanerie 49124 Saint Barthelemy d'Anjou.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents afférents à cette cession.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Arnaud BOUYER

Séverine LENOBLE

Nabil ZEROUAL

